

lation approximative de 552,668 habitants. La valeur de leurs propriétés taxables atteignait cette année-là \$280,294,473 et celle des propriétés exemptes de taxes \$108,239,833. Toutes ensemble, elles avaient encaissé à titre de recettes ordinaires \$15,309,562, dont \$9,380,217 dérivant de la taxe, ce qui représente \$16.97 par tête; les recettes extraordinaires s'étaient élevées à \$4,476,454, ce qui porte le total des recettes à \$19,786,016. Les dépenses ordinaires formaient une somme de \$15,185,026 et les dépenses extraordinaires une somme de \$5,209,136, soit au total \$20,394,162. Leur actif disponible était évalué à \$58,751,680 et leur passif à \$55,719,413. Un résumé statistique des affaires de ces municipalités, groupées par provinces, fait l'objet du tableau 33.

**Statistiques des municipalités urbaines de 1,000 à 3,000 âmes.**—L'investigation, couvrant l'année 1920 et portant sur 241 petites villes et villages d'une population de 1,000 à 3,000 âmes, indique que ces petites municipalités urbaines avaient toutes ensemble une population de 419,197 habitants. Les propriétés taxables avaient une valeur de \$227,073,141 et les propriétés exemptes de taxes de \$49,295,401. Les recettes ordinaires de ces 241 municipalités atteignirent \$10,684,795, dont \$7,375,876 provenant des taxes, soit \$17.59 par tête et les recettes extraordinaires donnèrent \$5,448,828 formant un total de \$16,168,929 et \$35,306 de recettes non classifiées. Les dépenses ordinaires représentaient une somme de \$11,318,446 et les dépenses extraordinaires \$4,848,882, formant un total de \$16,199,989, y compris \$32,661 de dépenses non classifiées. L'actif disponible a une valeur de \$37,718,155 et le passif s'élève à \$33,407,404. Un résumé statistique des affaires de ces municipalités, groupées par provinces, fait l'objet du tableau 33.

**Comparaison entre les grandes et les petites agglomérations.**—La base primordiale des finances municipales repose sur la valeur estimative des propriétés foncières taxables. Dans les cités cette valeur atteint \$981.75 par tête, dans les villes importantes \$507.17 et dans les petites villes et villages \$541.69.

Les recettes provenant de l'impôt proprement dit ou taxe obligatoire, ont donné dans les cités \$27.34 par tête, dans les villes importantes \$16.97, dans les petites villes et les villages \$17.60. Les recettes ordinaires se sont élevées à \$45.48, \$27.70 et \$25.49 par tête de la population de ces groupes urbains et les recettes extraordinaires à \$17.55, \$8.10 et \$13.00.

Les dépenses ordinaires des cités représentaient \$43.06 par tête de leur population, celle des villes importantes \$27.48 et celles des petites villes et villages \$27.00; quant aux dépenses extraordinaires elles étaient de \$18.01, \$9.43 et \$11.57 respectivement.

L'actif municipal des cités équivalait à \$151.72 par tête de leur population, celui des villes importantes à \$106.31 et celui des petites villes et des villages à \$89.98. Quant au passif il pèse sur la population des cités à concurrence de \$202.44 par tête, dans les villes importantes \$100.82 et dans les petites villes et villages \$79.69.

**Nota.**—Il résulte du recensement de 1921 que 55 cités canadiennes avaient à cette date une population de 10,000 âmes ou plus. Les autorités municipales d'Amherst, Dartmouth et New Glasgow, Nouvelle-Ecosse, et de Oshawa et North Bay, Ontario, avaient estimé leur population à 10,000 âmes; ces villes ayant été placées dans cette catégorie y sont maintenues pour faciliter les comparaisons. Trois municipalités urbaines ayant, d'après le recensement, plus de 10,000 habitants, ont négligé de fournir les informations requises: ce sont Guelph, Glace Bay et Shawinigan Falls.